

Information aux patients des services d'urgences

Votre établissement contribue à la connaissance de la santé de la population et de l'activité des services d'urgences, en participant au recueil des **Résumés de Passages aux Urgences (RPU)**

Ce dispositif de recueil permet de décrire l'activité des services d'urgences de la région des Pays de la Loire et de mieux connaître l'état de santé des usagers, afin d'adapter le système de soins aux besoins de la population.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a confié la coordination de ce dispositif à l'Observatoire Régional des Urgences (ORU) des Pays de la Loire, qui s'appuie sur les compétences de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et du Groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADeS), coresponsables du traitement des données.

Les données collectées dans le cadre du recueil des RPU, lors de votre prise en charge dans le service, sont les suivantes : date de naissance, sexe, commune de domicile, motif de recours aux urgences, mode d'entrée, diagnostics, score de gravité, actes diagnostiques et thérapeutiques effectués, orientation à la sortie, ainsi que dates et heures d'entrée et de sortie du service.

Ces données sont transmises quotidiennement* par l'établissement à l'ORU (personnels du GRADeS et de l'ORS dans le cadre de leur mission) et à Santé publique France dans le cadre du réseau OSCOUR® (Organisation de la Surveillance COordonnée aux URgences), et mensuellement à l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH). Elles sont ensuite conservées par l'ORU sur une période de 20 ans.

Le traitement des données est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle les coresponsables du traitement sont soumis en application de l'article L6113-8 du code de la santé publique (article 6.1.c RGPD). Il est réalisé de manière anonymisée et sécurisée. Les résultats des analyses statistiques sont transmis aux établissements de santé et à l'ARS.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez de droits à l'information, à l'accès, à la rectification, à la limitation de traitement et à la portabilité des données vous concernant**.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter les délégués à la protection des données de l'ORU :

- par mail à l'adresse suivant : dpd@oru-paysdelaloire.fr,
- ou par courrier à :
Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire
À l'attention des Délégués à la protection des données ORU
Hôtel de région - 1 rue de la Loire - 44966 NANTES CEDEX 9

En cas de réclamation en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

* Transmission obligatoire dans le cadre de l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité de médecine d'urgence et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique et dans un but de veille et de sécurité sanitaires.

** Conformément au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, à la loi n°78-774 du 6 janvier 1978 et au décret n°78-774 du 17 juillet 1978.